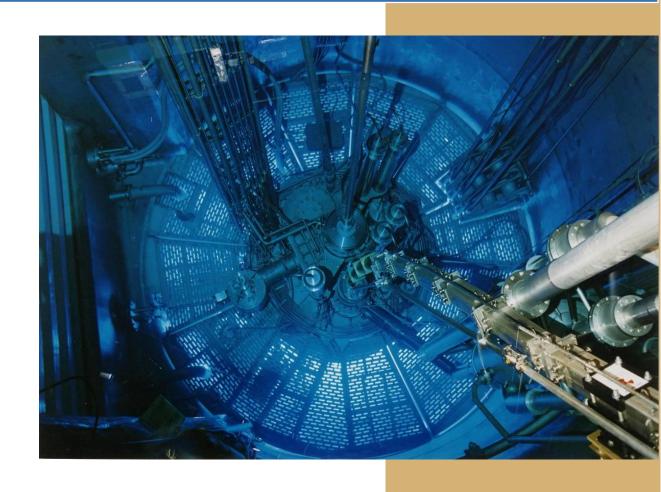
Définition de conditions particulières d'application du titre III du décret 99-1046 dans les compartiments du bloc-pile C 46, (doigt de gant IH3)





Page : 1/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Champ	Champ d'application et résumé			
Historiq	ue des évolution	ons		
Indice	Date	Références	Commentaires/objet des évolutions d'indice	
0	02/06/2014	DRe FG/gs 2014-0440	Création du document	
Α	09/12/2014	DRe BD/fl 2014-0982	Modification suite à la réunion avec la DEP du 1/10/2014	
Destinat	aires			
	Les signataires Chefs de service et de groupe concernés : Autres :			

	Rédacteur	Vérificateur (s)	Approbateur
Nom	JM SUDRE / F. GAMONET	F. FRERY	H. GUYON
Visa	Muse -		



Rapport RHF n°490	Page : 2/35	
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		

#### **TABLE DES MATIERES**

C 46 (DOIGT DE GANT IH3)

I. PRE	AMBULE/OBJECTIFS	4
	SCRIPTION DU COMPARTIMENT	
Α.	Rôle du compartiment	
B.	Caractéristiques du compartiment	
1		
2		
3	'	
4	•	
5	•	
C.	Exploitation du compartiment	
D.	Localisation du compartiment	.12
A. B. 1 2	Contexte  Obstacles à la réalisation des actions réglementaires  Vérification externe  Vérification interne	.13 .13
3	Epreuve	.14
4	Conclusion partielle	.15
IV. ES	TIMATION DE LA PROBABILITE DE DEFAILLANCE	
A.	Facteur fabrication	.16
B.	Facteur état	.17
C.	Facteur dégradation	.19
1	Modes de dégradation	.19
2 p	Analyse du facteur relatif aux dégradations auxquelles l'équipement otentiellement sensible	est .22
D.	Bésultat probabilité de défaillance	.24



## Rapport RHF n°490 I DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU Ind. A

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

	UIVALENCE DU NIVEAU DE SECURITE DE L'EQUIPEMENT PAR RAPPORT IT ETABLI PAR REALISATION DES MESURES DE DROIT COMMUN	
A.	Préambule	25
B.	Performances gestes réglementaires	26
1	Performances gestes compensatoires	27
2	Performances des dispositions préventives	28
C.	Analyses des performances et des niveaux de sécurité	29
1	Performances des dispositions retenues	29
2 p	Performances des dispositions réglementaires diminuées des préventives	
3	Comparaisons des performances	30
4	Conclusion niveau de sécurité	31
D.	Evaluation des conséquences de défaillance	31
1	Facteur conséquence sur les travailleurs	32
2	Facteur conséquence sur l'environnement	32
3	Facteur conséquence sur d'autres EIP	32
VI. CO	DNCLUSIONS	33



Rapport RHF n°490	Page : 4/35	
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)		

#### I. PREAMBULE/OBJECTIFS

Le classement du récipient bloc pile de l'ILL en un seul équipement ESPN multicompartiments conduit à ce que les exigences réglementaires de suivi en service s'appliquent à l'équipement global.

Telles que développées dans le document RHF n°484, ces exigences réglementaires ne peuvent en l'état être applicables à l'équipement global sans aménagement. Dans le cadre des propositions de l'ILL, nous proposons de répercuter ces exigences aménagées aux ensembles fonctionnels ou compartiments qui forment l'équipement bloc pile.

Dans le présent document, nous étudions le cas particulier du compartiment « doigt de gant IH3 » C46. Il consigne l'analyse réglementaire et technique permettant de déterminer les mesures à mettre en œuvre et compensant la non réalisation de certaines dispositions réglementaires de l'arrêté du 12/12/2005 relatif à cet ESPN.

#### II. DESCRIPTION DU COMPARTIMENT

#### A. Rôle du compartiment

La fonction principale du doigt de gant est de permettre d'extraire les neutrons du cœur vers l'extérieur de la piscine. Il assure en partie avant une étanchéité de l'eau lourde par rapport à l'intérieur du compartiment doigt de gant et en partie arrière une étanchéité entre l'intérieur du compartiment doigt de gant en hélium et le hall du niveau C du bâtiment réacteur.

Afin d'améliorer la sûreté de l'installation, les doigts de gant sont pressurisés en pression d'hélium, ce qui diminue le delta de pression entre l'extérieur et l'intérieur du composant doigt de gant et permet aussi, en cas de défaillance du doigt de gant, de diminuer la vitesse de remplissage en eau du doigt de gant (donc la vitesse de variation de l'anti réactivité).

#### B. Caractéristiques du compartiment

Le compartiment doigt de gant est réalisé par l'assemblage boulonné de 3 composants :

- Le composant doigt de gant : c'est lui, par sa forme, qui donne le nom du compartiment. Il baigne dans l'eau lourde et est inséré dans la manchette.
- Le composant bride de maintien doigt de gant : cette bride permet la fixation du doigt de gant sur la manchette. Elle prend en sandwich la bride du composant doigt de gant et assure l'étanchéité du circuit eau lourde avec l'extérieur (hall du réacteur) et l'intérieur du doigt de gant. Elle prolonge la virole du doigt de gant.



# Rapport RHF n°490 Titre: Definition de conditions particulieres d'application du titre III du decret 99-1046 dans les compartiments du bloc pile C 46 (doigt de gant iH3)

- Le composant carter VS : ce carter, d'un point de vue de la pression, ferme le compartiment doigt de gant en se fixant sur la bride de maintien. C'est le seul accès au compartiment et permet par ses traversées la commande des mouvements des bouchons internes.

Ce compartiment est pressurisé en hélium en début de cycle à 1 bar.

Cet hélium est un hélium industriel issu de bouteilles B50.

Caractéristiques	316RPIH3-C46	Unités
P. maximale admissible (PS)	1,2	Bar rel
P utilisation	0,8 à 1,2	Bar rel
P épreuve initiale (PE)	1,5 (composant doigt de gant) Pas d'information pour la bride de maintien et le carter VS	Bar rel
T°. maximale admissible (TS)	50 (localement 80°C)	℃
T° de fonctionnement	20 à 50 (localement 80 ℃)	℃
Volume (réel/effectif)*	130/40*	litres
Nature du fluide	Hélium industriel	
Groupe de dangerosité	2	
Activité (compartiment)	< 370	MBq
Catégorie de risque pression	I (par application du tableau 1)	
Niveau ESPN	N2 en tant que compartiment de l'équipement bloc pile classé N2	
Classification	EIS 2 pour la bride de maintien EIS 3 pour le composant doigt de gant EQS pour le carter VS	
Contrôle soudure	100% radio + 100% ressuage	_

Ind. A

#### 1 Caractéristiques du composant doigt de gant

Le composant doigt de gant est réalisé en aluminium AG3net (5754, AlMg3). Cet alliage possède des propriétés très intéressantes dont une certaine transparence aux neutrons, une

<sup>\*</sup> D'un point de vue réglementaire il est admis que le volume à prendre en compte est le volume effectif du récipient en fonctionnement. Pour le cas du compartiment doigt de gant, le volume de l'enceinte résistant à la pression est de 130 litres. Par contre, le doigt de gant ne fonctionne jamais sans la présence, dès son installation dans le réacteur, d'un bouchon de protection. Le volume de ce bouchon est de 90 litres. Ainsi le volume effectif en fonctionnement du compartiment doigt de gant est 130 - 90 = 40 litres.



Rapport RHF n°490	Page : 6/35	
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		

faible activation et une tenue sous flux importante. L'ensemble des éléments du bloc sont constitués de cette matière.

C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

#### 1.1 Caractéristiques physiques

Le composant est un élément tubulaire constitué de plusieurs sections réalisées à partir de viroles et de pièces de jonctions dont l'extrémité est fermée par un embout de forme hémisphérique. Il est installé en position inclinée et plonge dans le bloc pile avec une inclinaison de 35 degrés par rapport à l'horizontale (voir plans Re3C53 P6 2405, Re3C53 P6 2406, Re3C53 P6 2407). Remarque : l'identification de fabrication de ce doigt de gant porte la référence IH4 mais il est bien utilisé en tant que doigt de gant IH3.

Il mesure environ 5,2 m pour un diamètre maximal de la bride arrière de 480 mm. Cette bride est la bride principale et permet la fixation du doigt de gant.

La succession de portions est la suivante :

- Bride principale avec une épaisseur de collerette de 50 mm.
- Virole d'épaisseur 15 mm, de diamètre intérieur Ø340 et de longueur 748 mm.
- Réduction tronconique de diamètre intérieur 205 mm et d'épaisseur 15 mm avec délardage pour soudage avec virole de 6 mm d'épaisseur (partie arrière récupérée sur ddg précédent et ré-usinée dans cette zone pour découpe et préparation soudage).
- Virole d'épaisseur 6 mm, de diamètre intérieur Ø205 mm et de longueur 220 mm.
- Réduction tronconique d'épaisseur 6 mm et de longueur 90 mm avec un amincissement sur le petit diamètre extérieur (108 mm) pour atteindre une épaisseur de 4 mm.
- Virole d'épaisseur 4 mm, de diamètre intérieur 100 mm et de longueur 1 634 mm.
- Virole de centreur de diamètre intérieur 100 mm et de longueur 250 mm avec une épaisseur de 10 mm au niveau de la portée de lunette et de 4 mm dans la partie courante.
- Virole d'épaisseur 4 mm, de diamètre intérieur 100 mm et de longueur 1877 mm.
- Embout sphérique d'épaisseur 2 mm, de diamètre intérieur 100 mm.

Toutes les portions sont assemblées par assemblages permanents bout à bout et en pleines pénétrations.

Compte tenu du flux important du réacteur, dès l'origine il a été prévu de remplacer ce composant périodiquement. Il est par conséquent prévu d'être démontable et découpé en deux parties pour être évacué. La fréquence de remplacement actuelle, qui dépend du



Rapport RHF n°490	Page : 7/35	Ì
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	Ì
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		Ì
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)		ì

nombre de jours de fonctionnement du réacteur à pleine puissance (JEPP), varie de 8 à 12 ans maximum.

#### 1.2 Caractéristiques conception - fabrication

Aucune réglementation relative aux équipements sous pression n'a jusqu'à maintenant été applicable à ce composant tant d'un point de vue conception, fabrication ou exploitation.

Sa conception d'origine a été réalisée en s'appuyant sur le code ASME III en 1969 et repris en 1992 selon l'ASME section III, division 1, matériel de classe 1.

La fabrication a été réalisée en conformité avec les spécifications de l'ILL (plan de réalisation).

Plusieurs notes de calcul ont été réalisées depuis l'origine justifiant la résistance mécanique du composant. La dernière s'appuie sur le code RCC-Mx. Référence de la note de calcul : DV\_PPEL-F 2010 DC 10033 Ind. C.

La reconstruction de ce composant a été réalisée par un sous-traitant chaudronnier de l'ILL (Girod Sisa) en 2010 en récupérant une partie arrière du doigt de gant existante raboutée à une partie avant neuve. Le composant DDG IH3 a été mis en place en 2013 et présente, au 28 mai 2014, 0 JEPP d'irradiation.



Rapport RHF n°490	Page : 8/35
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE	
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)	

#### 2 Caractéristiques du composant bride de maintien doigt de gant

Le composant bride de maintien doigt de gant est réalisé en inox.

#### 2.1 Caractéristiques physiques

Le composant est une bride usinée avec trois faces/plans fonctionnels. Installée, son axe est incliné (voir plan Re 3C 53 P6 227).

#### Ses dimensions sont :

Ø ext : 660 mm
 Ø int : 340 mm
 Epaisseur : 105 mm

Les perçages sur le diamètre extérieur permettent la fixation de la bride sur la bride de maintien manchette.

Les trous taraudés sur le diamètre intérieur permettent la fixation du carter VS.

Trois rainures à 120° permettent l'arrêt en translation du bouchon à l'intérieur du compartiment doigt de gant.

#### 2.2 Caractéristiques conception - fabrication

Aucune réglementation relative aux équipements sous pression n'a jusqu'à maintenant été applicable à ce composant tant d'un point de vue conception, fabrication ou exploitation.

Sa conception d'origine a été réalisée en s'appuyant sur le code ASME III en 1969. La fabrication de ce composant a été réalisée par un sous-traitant usineur de l'ILL en 1985.

La fabrication a été réalisée en conformité avec les spécifications de l'ILL.

Plusieurs notes de calcul ont été réalisées depuis l'origine justifiant la résistance mécanique du composant. La dernière s'appuie sur le code RCC-Mx. Référence de la note de calcul : DV PPEL-F 2010 DC 10033 Ind. C.



Rapport RHF n°490	Page : 9/35
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE	
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)	

#### 3 Caractéristiques du composant carter VS

Le composant carter VS est réalisé en aluminium AG3.

#### 3.1 Caractéristiques physiques

Le composant est un carter moulé dont l'ensemble des faces fonctionnelles ont été usinées (voir plan Re 9C 21 P02-06 bouchon barillet).

Ses dimensions sont :

Carter VS barillet

Ø ext : 560 mm
 Ø int : 65 mm
 Epaisseur : 89 mm

Les perçages sur le diamètre extérieur permettent la fixation du carter sur la bride de maintien doigt de gant.

Les trous lamés sur le diamètre intérieur permettent la fixation de la vanne de sécurité.

Des ouvertures permettent le passage des mécanismes ainsi que le conditionnement du doigt de gant.

#### 3.2 Caractéristiques conception - fabrication

Aucune réglementation relative aux équipements sous pression n'a jusqu'à maintenant été applicable à ce composant tant d'un point de vue conception, fabrication ou exploitation.

Une note de calcul (cahier B, annexe B1, Bouchon central de protection, AL905N(p)201 Ind. A) traite du carter VS.

La fabrication a été réalisée en conformité avec les spécifications de l'ILL.

La fabrication de ce composant a été réalisée par un sous-traitant usineur de l'ILL (ACB) en 1970.



Rapport RHF n°490	Page : 10/35
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE	
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)	

#### 4 Caractéristiques des fluides en contact avec le compartiment

Le compartiment est conditionné en permanence en pression d'hélium à 1 bar.

Le composant doigt de gant et le composant bride de maintien sont des parois séparatrices entre l'eau lourde du compartiment bloc pile BP (C11) et l'hélium.

Le composant carter VS est une paroi séparatrice entre l'air du hall et l'hélium.

#### 4.1 Hélium

L'hélium utilisé pour le conditionnement du compartiment doigt de gant est issu d'une centrale de détente connectée à une rampe de bouteilles d'hélium industrielle. Cet hélium est approvisionné auprès du fournisseur Air Products par bouteilles B50. La qualité de gaz est « Hélium technique » 99,996 % en conformité avec la spécification interne du producteur (O2 < 3vpm – H2O < 3vpm – N2 < 10vpm).

Le conditionnement du compartiment doigt de gant est réalisé en tirant au vide le compartiment puis en le remplissant en hélium. Ce procédé permet de garantir que le compartiment doigt de gant est rempli à 100 % d'hélium avec très peu d'air résiduel si le compartiment avait été mis à l'air libre.

Le gaz hélium dans le compartiment doigt de gant est la température d'équilibre de la paroi du doigt de gant et l'eau lourde dans laquelle il baigne. Cette température en service varie entre 20 et  $40\,^{\circ}$ C.

#### 4.2 Eau lourde

L'eau lourde mise en œuvre dans le compartiment bloc pile est de l'eau lourde déminéralisée.

La conductivité et le pH de l'eau sont contrôlés en permanence par des sondes. Ses caractéristiques sont : conductivité inférieure à 1.5µS.cm<sup>-1</sup> et pH entre 4,6 et 5,6.

La turbidité et le titre de l'eau sont vérifiés de façon hebdomadaire. Les valeurs garanties sont  $Al_2O_3 < 4mg/l$  et titre > 99,75 %.

L'eau en contact avec le composant doigt de gant est à une température entre 20 et 50°C en fonctionnement.

#### 4.3 Air du hall

L'air du hall est de l'air ambiant traité par les centrales de la ventilation nucléaire. Son hygrométrie est contrôlée et varie entre 30 et 60 % d'humidité.

Sa température varie peu en fonction des saisons. En fonctionnement, elle est comprise entre 20 et 23 °C.



Page : 11/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Ind. A

#### 5 Caractéristiques des accessoires sous pression raccordés

Une vanne dite de sécurité est raccordée sur le carter VS. Elle a pour rôle d'isoler le compartiment doigt de gant vis-à-vis de l'extérieur en cas de détection de fuite d'eau dans le doigt de gant. Cette fonction de sûreté permet de retrouver l'étanchéité globale du circuit primaire, eau lourde, en cas de fuite sur le composant doigt de gant.

Les vannes équipant les canaux sont des vannes spécifiques, fabriquées par le fournisseur VAT selon son savoir faire et selon la spécification ILL Re 3C 53 S 2044.

Ses caractéristiques principales sont :

- Vannes du type tiroir, à commande pneumatique par piston à double effet.
- Boitier et clapet en alliage léger (pour tenue à l'irradiation et l'activation).
- En situation d'utilisation, pression intérieure de 1 bar, différentiel maximal de pression sur le clapet de 1 bar et étanchéité garantie de 10<sup>-9</sup> atm.cm<sup>3</sup>.s<sup>-1</sup> pour le corps et 10<sup>-8</sup> atm.cm<sup>3</sup>.s<sup>-1</sup> pour le siège\*. Exigences identiques sous vide.
- Conception pour une pression intérieure de 4,5 bars, différentiel maximal de pression sur le clapet de 4,5 bars et pas de fuite détectable en eau de l'opercule et du siège\*.
- Epreuve hydraulique ou pneumatique du carter à 5 bars en fin de fabrication.
- Diamètre de passage variant de 65 à 250 mm.
- Temps de fermeture de l'ordre de 3 secondes.

#### C. Exploitation du compartiment

Le compartiment doigt de gant est un volume fermé pressurisé en hélium à 1 bar.

Une platine commune à plusieurs doigts de gant permet de réaliser les conditionnements de ces compartiments doigt de gant. Pour le cas du compartiment C46 (IH3), le schéma PID de cette platine « Circuit 939 - Platine DdG H3, H4, SAS IH1 et IH3-» porte la référence Re 3C 53 P6 296 PL 3/3 Ind. A.

Avant chaque cycle, le conditionnement des compartiments doigt de gant est vérifié dans le cadre d'une procédure d'essai avant démarrage. Pour le cas du compartiment doigt de gant IH3 (C46), la pression est contrôlée par les mesures 939P11 et 939MP11. En cas de nécessité, le compartiment doigt de gant est soit regonflé par le lignage des vannes 939V17 et 939V14 soit pompé au vide (939PPS1) par les lignages 939V17 et 939V20.

La pression d'exploitation normale du compartiment doigt de gant est comprise entre 0,9 et 1,1 bar.

<sup>\* :</sup> pour une pression de 4 bars sur le vérin de commande



Rapport RHF n°490	Page : 12/35
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE	
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)	

La surveillance permanente de ce compartiment est basée sur deux mesures avec alarme en Salle de Contrôle :

- 939P11 : mesure de la pression compartiment doigt de gant : alarme pression basse à 0,8 bar.
- BF60 : bougie de détection de présence d'eau : alarme présence d'eau en en 1/3 et fermeture de la vanne VS en 2/3.

Une ronde hebdomadaire par les équipes de quart contrôle sur le manomètre 939P11 la pression relative dans le doigt de gant.

#### D. Localisation du compartiment

Ce compartiment se trouve à l'intérieur bâtiment réacteur, en partie dans la piscine réacteur et dans le hall du niveau C du réacteur.

Le bridage arrière (bouchon en place, fermé et réacteur à l'arrêt) est accessible sur la paroi extérieure de la piscine dans une casemate.

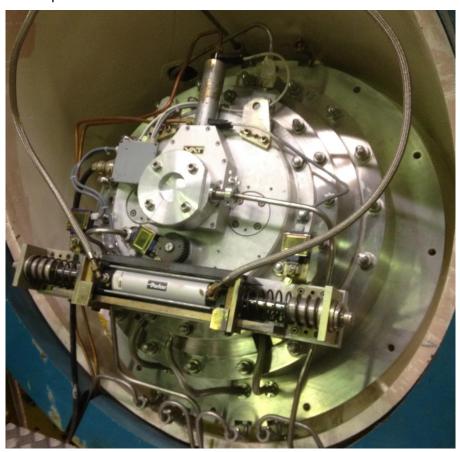


Photo : vue du bridage arrière du doigt de gant IH3 avant remontage de l'instrument



Page: 13/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Ind. A

## III. JUSTIFICATION DE L'INCAPACITE A REALISER LES ACTIONS REGLEMENTAIRES SUR LE COMPARTIMENT

#### A. Contexte

Tel que déjà traité dans le document se rapportant à l'équipement « bloc pile », les textes réglementaires (AM ESPN de décembre 2005) s'appliquent à l'équipement multi compartiments « bloc pile ». Compte tenu de l'inadaptation de la réglementation à un tel équipement complexe et le fait que cet équipement soit un néo-soumis, l'ILL demande un aménagement pour le suivi en service de cet équipement et détaille ses demandes spécifiques par compartiment.

Nous reportons ainsi les exigences réglementaires sur le compartiment concerné, ici un compartiment doigt de gant.

En résumé, les gestes réglementaires sont :

- Une inspection périodique (IP) tous les 40 mois comportant les opérations de vérification externe de l'ESPN, de vérification interne du compartiment et de vérification et d'essais de fonctionnement de l'accessoire de sécurité installé sur le compartiment conformément à l'annexe 5 de l'arrêté ESPN et au POES.
- Une requalification Périodique (RP) tous les 10 ans comportant une inspection de requalification du compartiment, une épreuve hydraulique à PE = 120 % PS du compartiment et la vérification de l'accessoire de sécurité associé conformément à l'annexe 6 de l'arrêté ESPN.

#### B. Obstacles à la réalisation des actions réglementaires

#### 1 Vérification externe

Une vérification externe partielle du compartiment C46 en partie extérieure à la piscine, réalisée au titre de la vérification extérieure de l'équipement « bloc pile » multi-compartiments est effectuée. Par conséquent, pour ce qui concerne les composants du compartiment doigt de gant, seule la face externe du composant carter VS et la face externe du composant bride de maintien font l'objet d'une vérification visuelle. Elle est réalisable réacteur à l'arrêt.

Ind. A

Une vérification externe partielle du compartiment C46 en partie intérieure au bloc pile, réalisée au titre de la vérification intérieure du compartiment C11 et de la paroi séparatrice entre C46 et C11, est effectuée par le biais de moyens télévisuels lors de l'inspection annuelle du bloc pile. En effet, compte tenu de sa dimension, de sa géométrie et de son implantation dans le bloc pile, la surface séparatrice entre C46 et C11 n'est pas visible en totalité.



Rapport RHF n°490	Page : 14/35
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE	
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)	

#### 2 Vérification interne

La vérification interne du compartiment nécessite un accès aux parois internes du compartiment. Ces parois ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

- Structures très irradiantes,
- Présence d'éléments internes (bouchons et mécanismes) empêchant l'accès aux parois,
- Démontage du composant carter VS lourd à mettre en œuvre en termes de dose intégrée, de délai, d'outillage et de réglage.

#### 3 Epreuve

L'épreuve du compartiment nécessite :

- Le remplissage du compartiment par de l'eau,
- Un examen visuel direct des parois sous pression lors du maintien sous pression.

L'épreuve du compartiment ne peut pas être mise en œuvre pour les raisons suivantes :

- La mise en contact avec de l'eau des éléments internes conduit à leur détérioration,
- En cas de mise sous pression, seule la paroi sous pression du composant carter VS pourra être l'objet d'un examen visuel direct. Les autres parois sont sous eau et 90 % de la surface de celles-ci n'est pas accessible compte tenu de la proximité de la manchette.



Page: 15/35

TITRE: Definition de conditions particulieres d'application du titre III du decret 99-1046 dans les compartiments du bloc pile C 46 (doigt de gant ih3)

Ind. A

#### 4 Conclusion partielle

Les obstacles à la mise en œuvre de certaines actions réglementaires sur le compartiment résultent d'impossibilités techniques liées aux caractéristiques du compartiment et de son environnement.

Le retrait des éléments internes conduit à la création d'une « zone rouge » dans toute l'aire autour de la partie arrière du compartiment doigt de gant et interdit toute intervention humaine (débit de dose mesuré typiquement entre 500 et 1000 mGy/h suivant que les barres de sécurité sont en position haute ou basse).

- Barres de sécurité en position haute : le débit de dose est de l'ordre de 500 mGy/h avec une forte prépondérance des gammas du Co60 de période 5 ans.
- Barres de sécurité en position basse : le débit de dose est de l'ordre de 1000 mGy/h les 500 mGy/h supplémentaires par rapport à la situation barres en position haute étant dus essentiellement à l'Ag110m de période 250 jours.

Or, la durée typique des « grands arrêts d'hiver » utilisés pour les chantiers de maintenance est de 100 jours.

Il est donc totalement illusoire en pratique, pour diminuer les contraintes radiologiques, d'utiliser la décroissance radioactive avant intervention lors de ces chantiers de maintenance.

Dans cette situation, les contraintes sont jugées inacceptables par l'exploitant.



Rapport RHF n°490	Page : 16/35	
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)		

#### IV. ESTIMATION DE LA PROBABILITE DE DEFAILLANCE

#### A. Facteur fabrication

L'équipement bloc pile et les composants que sont les dispositifs expérimentaux étaient en dehors du champ d'application des décrets du 2 avril 1926 et du 18 janvier 1943 puisque mettant en œuvre de l'eau tiède à 50 °C et des volumes en gaz à 1 bar.

L'équipement bloc pile est un ESPN néo-soumis à l'arrêté ESPN. Dans le cas du suivi en service de cet équipement, l'exploitant doit rassembler les documents reconstituant un dossier descriptif pour justifier les caractéristiques des équipements.

Pour l'équipement bloc pile et en particulier le compartiment doigt de gant, le dossier descriptif actuel comprend :

- Les plans de détails des composants doigt de gant, bride de maintien doigt de gant et carter VS.
- Une note de calcul d'origine réactualisée par l'exploitant prenant en compte les trois composants.
- Un dossier de fabrication du composant doigt de gant comprenant :
  - o Cahier de soudage,
  - Certificat matière (AG3net),
  - o Procès-verbaux de contrôle en fabrication (100 % ressuage, 100 % radiographie, essais résistance mécanique, test étanchéité hélium, traitement de surface, ...),
  - Des spécifications d'équipements ILL pour la réalisation des composants doigt de gant et bride de maintien. (Re 3C 53 S1000, Re 3C 53 S1002 à Re 3C 53 S1006, Re 3C 53 S1008, et Re 53 S1010 à 1013 et Re 3C 53 S1076).

Niveau de classement	Conditions à satisfaire					
1	Equipement construit conformément à un code de construction ou à une norme harmonisée.					
2	Equipement construit conformément aux règles de l'art, ou éléments pertinents reconstitués par l'exploitant sur la base de données du fabricant, quel que soit le référentiel de construction.	Х				
3	Dossier de fabrication absent.					
	Niveau de classement final du facteur étudié					
	2					



Rapport RHF n°490	Page : 17/35	
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		

#### B. Facteur état

Les compartiments doigt de gant C46 précédents (ainsi que les autres doigts de gant inclinés exploités auparavant) n'ont pas été l'objet de dysfonctionnement ni de dégradation depuis leur exploitation en 1994.

C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Conformément à notre tableau de marche, les composants doigt de gant sont remplacés périodiquement en fonction de leur fluence. Celle-ci est calculée en JEPP (Jours Equivalents Pleine Puissance). Lors de leur remplacement, les composants doigt de gant sont découpés en deux lors de leur sortie du noyau central et la partie avant très irradiante est découpée en cellules chaudes en petites tuiles. Lors de cette découpe, un examen visuel minutieux est réalisé du composant afin de vérifier l'état du composant.

- Le contrôle visuel des parois internes et externes du composant doigt de gant IH3 lors de sa découpe en 2013, et en particulier des zones les plus irradiées, n'a mis en évidence aucune dégradation notable.
- Des contrôles d'épaisseur sur le doigt de gant découpé ont été réalisés. Aucune perte d'épaisseur n'a été constatée sur ce composant.
- Des contrôles visuels des composants bride de maintien et carter VS sont réalisés à chaque remplacement du composant doigt de gant. Aucune dégradation n'a été mise en évidence jusqu'à présent.

Le doigt de gant IH3 a été installé durant le grand arrêt 2013-2014. Par conséquent, le nombre de JEPP est de 0 au 1<sup>er</sup> janvier 2014.



Page: 18/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Niveau de classement	Conditions à satisfaire	Choix
	1° Equipement ne présentant aucune dégradation. OU	
1	2° Equipement présentant des dégradations pour lesquelles l'exploitant peut garantir de façon certaine que leur évolution en service, estimée de façon conservative, permet de maintenir les marges de sécurité du même ordre de grandeur que celles présentent à la conception.	х
	OU	
	3° Equipement sensible à des modes de dégradation ou de vieillissement dont l'exploitant peut justifier qu'ils ont été spécifiquement pris en compte à la conception et garantir que leur évolution en service, estimée de façon conservative, reste couverte par les hypothèses considérées à la conception.	
2	Equipement non classé niveau 1 et présentant des dégradations pour lesquelles l'exploitant considère que leur évolution en service, estime de façon conservative, conférera à l'équipement, à la fin de sa durée de fonctionnement prévue, une résistance du même ordre de grandeur que la résistance minimale définie à la conception, dans le respect des marges de sécurité.	
3	Equipement présentant des dégradations pour lesquelles l'exploitant ne peut garantir que leur évolution en service, estimée de façon conservative, conférera à l'équipement une résistance au moins égale à la résistance minimale définie à la conception, dans le respect des marges de sécurité, à la fin de sa durée de fonctionnement prévue.	
	Niveau de classement final du facteur étudié	
	1	



Page: 19/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Ind. A

#### C. Facteur dégradation

Le retour d'expérience par l'ILL de l'exploitation des compartiments doigt de gant est important. De façon globale, un composant doigt de gant est remplacé chaque année. Cette fréquence et le nombre d'années d'exploitation (43 ans) nous permettent de considérer ce REX comme représentatif des dégradations rencontrées. Or, ceux-ci sont parfaitement représentatifs : même matière, même fluide interne et externe, même température, conduisant donc aux mêmes modes de dégradation potentiels.

Ind. A

#### 1 Modes de dégradation

Les modes de dégradation pris en considération pour cette étude sont au minimum ceux décrits au §2 de l'annexe 1 de l'AM du 12/12/2005 :

- Fatigue thermique oligocyclique ou à grand nombre de cycle,
- Comportement thermique différent des matériaux soudés ensemble,
- Fatigue vibratoire,
- Pics locaux de pression,
- Fluage,
- Concentrations de contraintes,
- Phénomènes de corrosion localisée et généralisée,
- Phénomènes thermo hydrauliques locaux nocifs,
- Vidange de l'équipement en cas de rupture de tuyauterie,
- Complétés par la prise en compte des effets de l'irradiation sur le matériau.

#### 1.1 Fatigue thermique

Ind. A

Les variations de température du compartiment (entre 20 et  $50\,^{\circ}$ C, température moyenne de la partie du doigt de gant dans le bloc pile, avec un maximum de  $80\,^{\circ}$ C très localement réacteur en fonctionnement) ont lieu lors des phases transitoires de démarrage et d'arrêt du réacteur. Pendant le fonctionnement, il n'y a pas de cyclage significatif de la température, car le compartiment baigne dans l'eau lourde issue du combustible sans mélange d'eau. L'hélium dans le compartiment est en équilibre thermique avec les structures.

Le réacteur fonctionne par cycle de 50 jours à raison d'une moyenne de 4 cycles par an.

La probabilité d'apparition d'une dégradation selon ce mode est faible.



Rapport RHF n°490	Page : 20/35	
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		

#### 1.2 Comportement thermiques différents des matériaux soudés ensemble

Les soudures réalisées sur ce compartiment sont des soudures homogènes AG3net. Ce mode de dégradation n'est pas retenu.

#### 1.3 Fatigue vibratoire

Les phénomènes vibratoires ont été étudiés à l'origine et lors de la re-fabrication de l'équipement bloc pile en 1994. Une maquette thermo-hydraulique a permis de vérifier les hypothèses et confirmer les résultats obtenus par calcul.

C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Lors de la mise en service du bloc pile en 1995, des mesures ont été réalisées sur des compartiments doigt de gant instrumentés afin de valider que les effets vibratoires étaient négligeables. (Rapport de Sureté RdS 2003, §233.6.3 point I et § 233.7.2.1).

La probabilité d'apparition d'une dégradation selon ce mode est faible.

#### 1.4 Pics locaux de pression

La pression à l'intérieur du compartiment ne varie pas puisque en fonctionnement le volume est fermé et statique.

Ce mode de dégradation n'est pas retenu.

#### 1.5 Fluage

La température de fonctionnement du compartiment doigt de gant est à la limite du seuil de température du fluage négligeable selon le RCC-Mx 2008 ou RCC-MRx 2012.

Selon des études thermodynamiques, une zone, de surface restreinte, du composant doigt de gant fonctionne à des températures supérieures à 50 °C et inférieures à 80 °C. Cette zone se situe dans la partie du doigt de gant peu chargée puisqu'en porte à faux libre.

La probabilité d'apparition d'une dégradation selon ce mode est faible.

#### 1.6 Concentrations de contraintes

Les concentrations de contraintes se produisent au voisinage d'un accident géométrique. La forme des composants du compartiment doigt de gant est simple et régulière. Les contraintes dues aux situations de fonctionnement sont faibles.

La probabilité d'apparition d'une dégradation selon ce mode est faible.



Rapport RHF n°490	Page : 21/35
N DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

#### 1.7 Phénomènes de corrosion localisée et généralisée

Le compartiment doigt de gant est continûment rempli d'hélium pur dont les caractéristiques sont telles qu'aucun phénomène de dégradation ne peut se produire.

Le composant doigt de gant en AG3net est en contact avec l'eau lourde. L'aluminium est décapé passivé lors de la fabrication du composant permettant de considérer que la corrosion généralisée est négligeable.

La probabilité d'apparition d'une dégradation selon ce mode est faible.

#### 1.8 Phénomènes thermo-hydrauliques locaux nocifs

Il n'y a pas de circulation de gaz à l'intérieur du compartiment.

La circulation de l'eau lourde dans le compartiment bloc pile BP a fait l'objet d'étude, de simulations et de maquettes. Le flux d'eau est tranquillisé grâce au composant interne « grille rabattue » en partie basse du cône du compartiment bloc pile BP. La vitesse de circulation de l'eau autour des composants doigt de gant est inférieure à 0,5 m/s.

La probabilité d'apparition d'une dégradation selon ce mode est faible.

#### 1.9 Vidange de l'équipement en cas de rupture de tuyauterie

La vidange de l'équipement en cas de rupture de tuyauterie n'a pas d'incidence sur le compartiment.

Ce mode de dégradation n'est pas retenu.

#### 1.10 Vieillissement du matériau sous irradiation

Le vieillissement de l'AG3net sous flux conduit à une modification notable des caractéristiques mécaniques du matériau.

A partir d'une fluence très importante (2.10<sup>23</sup> n.cm<sup>-2</sup>) la migration des atomes de silicium dans la matrice aluminium aux joints de grains conduit à un risque de corrosion intercristalline en milieu aqueux.

La connaissance fine par l'ILL des flux de neutrons et de leur spectre permet de suivre de façon relativement précise la fluence de la partie la plus exposée du composant doigt de gant.

De façon conservative, les composants doigt de gant sont remplacés avant d'atteindre cette limite.

La probabilité d'apparition d'une dégradation selon ce mode est faible.



Rapport RHF n°490	Page : 22/35	
ON DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
ET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

## 2 Analyse du facteur relatif aux dégradations auxquelles l'équipement est potentiellement sensible

L'analyse de ce facteur est réitérée pour chaque mode de dégradation retenu.

L'exploitation de ce compartiment est maitrisée (fluide, pression, température, fluence).

Les inspections réalisées sur le compartiment sont partielles puisqu'un petit pourcentage de la surface extérieure est vérifié. Aucune vérification intérieure n'est réalisée pendant sa durée de vie (limitée) en exploitation.

Fatigue thermique	Inspections adéquates  Inspections pas totalement adéquates  Absence d'inspections pas totalement adéquates			adéquates			spections déquates totalement Absence d'inspection			ection
Probabilité apparition dégradation		Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	
Maîtrisée	1	1	2	1	3	3	2	3	3	
Non-Maîtrisée	1	2	2	2	3	3	3	3	3	

Fatigue vibratoire	Inspections adéquates			Inspections pas totalement adéquates			Absence d'inspection			
Probabilité apparition dégradation	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	
Maîtrisée	1	1	2	1	3	3	2	3	3	
Non-Maîtrisée	1	2	2	2	3	3	3	3	3	

Fluage	FILIZOP		Fluage Inspections adéquates			Inspections pas totalement adéquates		Absence d'inspection		
Probabilité apparition dégradation	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	
Maîtrisée	1	1	2	1	3	3	2	3	3	
Non-Maîtrisée	1	2	2	2	3	3	3	3	3	



Page: 23/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Concentration de contrainte	Inspections adéquates		Inspections pas totalement adéquates			Absence d'inspection			
Probabilité apparition dégradation	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort
Maîtrisée	1	1	2	1	3	3	2	3	3
Non-Maîtrisée	1	2	2	2	3	3	3	3	3

Corrosion	Inspections adéquates		Inspections pas totalement adéquates			Absence d'inspection			
Probabilité apparition dégradation	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort
Maîtrisée	1	1	2	1	3	3	2	3	3
Non-Maîtrisée	1	2	2	2	3	3	3	3	3

Phénomènes locaux	Inspections adéquates		Inspections pas totalement adéquates			Absence d'inspection			
Probabilité apparition dégradation		Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort
Maîtrisée	1	1	2	1	3	3	2	3	3
Non-Maîtrisée	1	2	2	2	3	3	3	3	3

Irradiation matériau	Inspections adéquates		Inspections pas totalement adéquates			Absence d'inspection			
Probabilité apparition dégradation	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort
Maîtrisée	1	1	2	1	3	3	2	3	3
Non-Maîtrisée	1	2	2	2	3	3	3	3	3



Rapport RHF n°490	Page : 24/35
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE	
C 46 (DOIGT DE GANT IH2)	

#### D. Résultat probabilité de défaillance

Conformément au §2.2.4 du courrier CODEP-DEP-2013-034129, le risque de défaillance à retenir est le maximum des résultats obtenus pour le facteur fabrication, le facteur état et le facteur dégradation.

Rappel des cotations obtenues :

Facteur fabrication: 2Facteur état: 1Facteur dégradation: 2

Le résultat de la probabilité de défaillance est un risque de défaillance moyen.

NEUTRONS FOR SCIENCE
DIVISION REACTEUR

Rapport RHF n°490	Page : 25/35
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE	
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)	

## V. EQUIVALENCE DU NIVEAU DE SECURITE DE L'EQUIPEMENT PAR RAPPORT A CELUI QUI SERAIT ETABLI PAR REALISATION DES MESURES DE DROIT COMMUN

#### A. Préambule

Comme indiqué dans le courrier CODEP-DEP-2013-034129 au §2.3.1, la méthode développée et proposée par le groupe d'exploitants est jugée acceptable par l'ASN pour justifier d'un niveau de sécurité au moins équivalent à l'application des mesures strictement réglementaires.

Cette méthode de cotation est présentée en annexe du courrier COR ARV 3SE INS 13-003 du groupe inter exploitant AREVA/CEA/EDF/ILL/ITER.

L'ensemble des modes de dégradation inventoriés précédemment conduisent globalement à quatre phénomènes de dégradation :

- La fissuration amorcée en surface extérieure,
- La fissuration amorcée en surface intérieure,
- La perte d'épaisseur amorcée en surface extérieure,
- La perte d'épaisseur amorcée en surface intérieure.

Vis à vis de chacun des quatre phénomènes de dégradation listés, la somme des performances globales des gestes retenus (gestes réglementaires GR effectués le cas échéant + gestes compensatoires GC effectués) doit être supérieure ou égale à la somme des performances globales obtenue par application de la réglementation (annexes 5 et 6 de l'arrêté ESPN) diminuées des performances globales des dispositions préventives DP.

$$\sum PG_{(GC \text{ proposés+GR réalisé})} \ge \sum PG_{GR} - \sum PG_{DP}$$

L'application de cette méthode permet de déterminer et d'obtenir par application des gestes compensatoires, un niveau de sécurité au moins égal à celui obtenu par application des dispositions réglementaires.



<b>Rapport</b>	RHF	n°490	
----------------	-----	-------	--

Page: 26/35

TITRE: Definition de conditions particulieres d'application du titre III du decret 99-1046 dans les compartiments du bloc pile C 46 (doigt de gant 1H3)

Ind. A

#### B. Performances gestes réglementaires

Les performances des gestes réglementaires (GR) sont établies par l'utilisation du tableau 5.1 de l'annexe 1 du courrier COR ARV 3SE INS 13-003.

Tableau 1	Détection	Détection	Détection	Détection
	fissuration	fissuration	perte épaisseur	perte épaisseur
	externe	interne	externe	interne
GR1 : vérification extérieure des récipients 40 mois en IP, 120 mois en RP ( $\alpha$ =2)	PI1=3	PI2=1	PI3=4	PI4=1
	PG1=6	PG2=2	PG3=8	PG4=2
GR2 : vérification intérieure des récipients 40 mois en IP, 120 mois en RP (α=2)	PI1=1 PG1=2	PI2=3 PG2=6	PI3=1 PG3=2	PI4=4 PG4=8
GR3 : Epreuve hydraulique décennale 1,2PS des récipients (α=1)	PI1=2	PI2=2	PI3=2	PI4=2
	PG1=2	PG2=2	PG3=2	PG4=2
Σ PG Récipient à IP à 40 mois et RP à 10 ans	Σ PG1 <sub>GR</sub> =10	Σ PG2 <sub>GR</sub> =10	Σ PG3 <sub>GR</sub> =12	Σ PG4 <sub>GR</sub> =12

Les actions réglementaires identifiées comme ne pouvant pas être réalisées sur le compartiment considéré sont :

- Vérification intérieure 40 mois (GR2),
- Epreuve hydraulique décennale (GR3).

La réalisation du geste réglementaire GR1 à un compartiment est soumise à une interprétation délicate. La surface extérieure est-elle celle de l'équipement ou celle du compartiment ?! D'une manière conservative, nous ne valorisons pas les vérifications externes dans l'application de la méthode au compartiment.



Rapport RHF n°490	Page : 27/35	
ON DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A	
ET OO 1046 DANGLES COMPARTIMENTS BUILDING BUIL		l

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

#### 1 Performances gestes compensatoires

Les gestes compensatoires identifiés au tableau 6 de l'annexe 1 du courrier COR ARV 3SE INS 13-003 et retenus par l'ILL pour ce compartiment sont :

- GC1 : suivi permanent des paramètres physiques internes (pression, présence d'eau, température). Le volume est isolé en exploitation et par conséquent, aucun échange n'est possible avec d'autres volumes. Le compartiment est instrumenté pour suivre sa pression interne en permanence. Un seuil de pression mini est retransmis en salle de contrôle. La détection de présence d'eau est elle réalisée par trois sondes déclenchant une alarme retransmis à la salle de contrôle. La température est elle fixée par l'eau lourde dans laquelle le composant doigt de gant baigne. Elle est suivie en permanence par la salle de contrôle, celle-ci étant une mesure importante pour la conduite du réacteur. En cas de dépassement des limites d'exploitation, les défauts sont transmis en salle de contrôle. Ces suivis permanents de paramètres physiques nous garantissent la détection d'une fuite de l'enceinte sous pression en fonctionnement.
- GC2: Test d'étanchéité par suivi de pression interne. De façon périodique, avant chaque démarrage du réacteur (2 à 4 fois par an), un test d'étanchéité par suivi de l'évolution de pression sur un temps déterminé est réalisé sur le compartiment.

Tableau 2	Détection	Détection	Détection	Détection
	fissuration	fissuration	perte épaisseur	perte épaisseur
	externe	interne	externe	interne
GC1 : suivi permanent des paramètres physiques internes	PI1=1	PI2=1	PI3=1	PI4=1
	PG1=4	PG2=4	PG3=4	PG4=4
GC2 : Test d'étanchéité par suivi de pression interne	PI1=1	PI2=1	PI3=1	PI4=1
	PG1=4	PG2=4	PG3=4	PG4=4
Σ PG GC proposés	Σ PG1 <sub>GC</sub> =8	Σ PG2 <sub>GC</sub> =8	Σ PG3 <sub>GC</sub> =8	Σ PG4 <sub>GC</sub> =8



C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE

Ind. A

Page: 28/35

#### 2 Performances des dispositions préventives

Les dispositions préventives identifiées au tableau 7 de l'annexe 1 du courrier COR ARV 3SE INS 13-003 et retenues par l'ILL pour ce compartiment sont :

- DP1 : Maîtrise des caractéristiques chimiques du fluide interne. Le fluide intérieur du compartiment est un gaz inerte et pur, analysé avant chaque cycle et ses caractéristiques intrinsèques nous garantissent son innocuité vis-à-vis de la perte d'épaisseur en surface interne. Une fois le compartiment conditionné avec ce gaz, il est isolé sur lui-même et son étanchéité est surveillée de façon permanente par le suivi des pressions. Les caractéristiques chimiques du fluide ne peuvent évoluer sans perte d'étanchéité (gaz neutre). L'évolution des caractéristiques chimiques est donc connue à tout moment. C'est bien par conséquent un suivi permanent et particulier de ces caractéristiques qui est réalisé.
- DP2: Maitrise des caractéristiques chimiques du fluide externe. Le fluide extérieur au compartiment doigt de gant est l'eau lourde du compartiment bloc pile dont les caractéristiques sont maitrisées et contrôlées en permanence, en particulier la mesure du pH et de la conductivité de l'eau lourde, conformément à la RGE n°0. Ces informations sont reportées sur le système de traitement des alarmes, en salle de contrôle, sur la Baie de Signalisation BS5 bloc 1 verrines 14 et 7. Les agents de quart les relèvent également à chaque poste. Enfin un contrôle indépendant du pH et de la conductivité est effectué chaque semaine par le chimiste de la DRe. D'autre part, chaque semaine également, une analyse radiologique est effectuée par le service de radioprotection et de surveillance de l'environnement. Cette analyse, par spectrométrie gamma, est de fait équivalente à une analyse par activation, donc extrêmement sensible. Elle permet de contrôler, à très bas niveau, la pureté de l'eau lourde. Aucune perte d'épaisseur n'est attendue.
- DP3 : Retour d'expérience et étude d'expert (rapport RHF n ℃16) montrant qu'aucun phénomène de dégradation non maitrisé n'est à craindre. Depuis l'origine du réacteur (1ere divergence en 1971), la conception et la réalisation de ces compartiments doigt de gant sont identiques et les conditions d'exploitation du réacteur sont les mêmes. Seule la réalisation du nez taillé dans la masse d'un forgé au lieu de l'emboutissage d'une tôle a été modifiée en retour d'expérience sur les premiers doigts de gant de ce type. A chaque remplacement du composant doigt de gant (au moins 30 composants), une inspection minutieuse est réalisée des faces internes et externes du composant en cours de découpe. Aucune dégradation n'a aujourd'hui été observée.



Page: 29/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Ind. A

Tableau 3	Détection fissuration externe	Détection fissuration interne	Détection perte épaisseur externe	Détection perte épaisseur interne
DP1 : maîtrise des caractéristiques chimique du fluide interne	PG1=0	PG2=0	PG3=0	PG4=3
DP2 : maîtrise des caractéristiques chimique du fluide externe	PG1=0	PG2=0	PG3=3	PG4=0
DP3 Retour d'expérience et étude d'expert montrant qu'aucun phénomène de dégradation non maitrisé n'est à craindre	PG1=3	PG2=3	PG3=3	PG4=3
Σ PG DP proposés	ΣPG1 <sub>DP</sub> =3	Σ PG2 <sub>DP</sub> =3	Σ PG3 <sub>DP</sub> =6	Σ PG4 <sub>DP</sub> =6

#### C. Analyses des performances et des niveaux de sécurité

L'analyse des niveaux de sécurité apportés par les dispositions retenues (exigences réglementaires conservées + dispositions compensatoires effectuées) sont à comparer avec les niveaux de sécurité apportés par application de la réglementation (exigences réglementaires strictes) diminués des dispositions préventives.

Cette inégalité à respecter peut se présenter sous la forme suivante :

$$\sum_{PG_{(GC \text{ proposés+GR réalisé})}} \sum_{PG_{GR}} \sum_{PG_{GR}} PG_{DP}$$

#### 1 Performances des dispositions retenues

Dans une première approche, nous considérons qu'aucun geste réglementaire ne peut être réalisé.

Tableau 4	Détection fissuration externe	Détection fissuration interne	Détection perte épaisseur externe	Détection perte épaisseur interne
GR réalisés	PG1=0	PG2=0	PG3=0	PG4=0
GC proposés (tableau 2)	PG1 <sub>GC</sub> =8	PG2 <sub>GC</sub> =8	PG3 <sub>GC</sub> =8	PG4 <sub>GC</sub> =8
Σ PG (GC proposés+GR réalisés)	PG1=8	PG2=8	PG3=8	PG4=8



Page: 30/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

Ind. A

## 2 Performances des dispositions réglementaires diminuées des dispositions préventives

Tableau 5	Détection fissuration externe	Détection fissuration interne	Détection perte épaisseur externe	Détection perte épaisseur interne
GR (tableau 1)	PG1 <sub>GR</sub> =10	PG2 <sub>GR</sub> =10	PG3 <sub>GR</sub> =12	PG4 <sub>GR</sub> =12
DP proposés (tableau 3)	PG1 <sub>DP</sub> =3	PG2 <sub>DP</sub> =3	PG3 <sub>DP</sub> =6	PG4 <sub>DP</sub> =6
ΣPG <sub>GR</sub> - ΣPG <sub>DP</sub>	PG1=7	PG2=7	PG3=6	PG4=6

#### 3 Comparaisons des performances

Cette comparaison est faite par phénomène de dégradation :

- Détection fissuration externe : PG(GC proposés+GR réalisés) = 8 ≥ PGGR PGDP = 7
- Détection fissuration interne : PG<sub>(GC proposés+GR réalisés)</sub> = 8 ≥ PG<sub>GR</sub> PG<sub>DP</sub> = 7
- Détection perte épaisseur externe : PG(GC proposés+GR réalisés) = 8 ≥ PGGR PGDP = 6
- Détection perte épaisseur interne : PG(GC proposés+GR réalisés) = 8 ≥ PGGR PGDP = 6

Les inéquations sont respectées et valident que les dispositions retenues apportent un niveau de sécurité au moins équivalent aux exigences de l'arrêté.



Rapport RHF n°490	Page : 31/35
N DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU	Ind. A

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

#### 4 Conclusion niveau de sécurité

L'estimation de probabilité de défaillance obtenue pour notre compartiment est évaluée à un niveau « moyen ».

Le paragraphe 2.3.3 du courrier ASN CODEP-DEP-2013-034129 demande que l'exploitant justifie que la méthode est adaptée au compartiment considéré et particulièrement que les modes de dégradation considérés pour l'équipement ne conduisent pas à d'autres effets que ceux pris en compte dans la méthode.

Le rapport d'expert RHF n°516, compte tenu de la limitation de la durée de vie du composant doigt de gant à 2112 JEPP, imposé par l'ILL, permet de justifier que les modes de dégradation considérés pour l'équipement ne conduisent pas à d'autres effets que ceux pris en compte dans la méthode, et donc de justifier que cette méthode est bien adaptée.

A chaque changement du composant doigt de gant *les gestes* d'une requalification périodique *seront* réalisés sur les composants carter VS et bride de maintien doigt de gant. *Ces gestes de* requalification consister*ont* en :

• une visite extérieure et intérieure de la bride de maintien doigt de gant,

- une visite extérieure et intérieure du carter VS,
- une épreuve hydraulique à au moins une valeur de 1,2 x PS = 1.44 bar du carter VS sur la bride de maintien doigt de gant ou à l'aide d'outillage d'épreuve,
- gestes de requalification périodique de l'accessoire sous pression associé (VSIH3) (visite interne et épreuve).

#### D. Evaluation des conséquences de défaillance

La rupture du composant doigt de gant est envisagée dans le rapport de sûreté de l'ILL.

Dès l'origine, la rupture du composant doigt de gant a été prise en compte par la mise en place à la fois d'une vanne de sécurité sur le carter VS ainsi qu'une membrane aluminium en aval de celle-ci.

La pressurisation du compartiment doigt de gant est un moyen de mitigation des conséquences de la défaillance du composant, mis en œuvre après quelques années de fonctionnement du réacteur.



Rapport RHF n°490		
TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU		
TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE		
C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)		

#### 1 Facteur conséquence sur les travailleurs

Deux cas peuvent être pris en considération :

Défaillance du composant doigt de gant : cette défaillance conduit à l'entrée d'eau lourde dans le compartiment doigt de gant. Si la fuite est faible (piqûre ou fissure traversante), l'eau va s'accumuler vers la partie arrière qui est la partie basse. Si la fuite est importante, l'eau va possiblement s'échapper par l'ouverture centrale du composant carter VS. Dans les deux cas, la présence d'eau est détectée par les bougies et entraine une alarme et une fermeture de la vanne VS après 10s.

La défaillance ne conduit pas au déversement du fluide radioactif dans le hall réacteur et par conséquent, n'a aucune conséquence sur les travailleurs.

Défaillance du composant carter VS : cette défaillance conduit à la sortie de gaz hélium non actif dans le hall réacteur. La perte de pression entraine une alarme. La partie arrière des doigts de gant se situe dans une casemate primaire où la présence humaine est limitée et réglementée.

La défaillance conduit au rejet d'un gaz non actif dans un environnement sans présence humaine et n'a donc aucune conséquence sur les travailleurs.

#### 2 Facteur conséquence sur l'environnement

Aucune des défaillances ne conduit à un rejet de fluide radioactif vers l'extérieur.

#### 3 Facteur conséquence sur d'autres EIP

La défaillance du compartiment n'a aucune conséquence mécanique sur d'autres EIP compte tenu du fait de la localisation du compartiment et l'absence d'EIP dans son environnement proche.

En cas de défaillance, le remplacement de l'hélium par de l'eau lourde dans le compartiment doigt de gant n'entraine pas de perte de maîtrise de la réactivité du cœur. Voir fiche CF3.R4 pour l'étude sûreté de cette situation.



# Rapport RHF n°490 ON DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TT 99, 1046, DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC BUE

TITRE: Definition de conditions particulieres d'application du titre III du decret 99-1046 dans les compartiments du bloc pile C 46 (doigt de gant ih3)

#### VI. CONCLUSIONS

La démarche présentée ci-avant s'appuyant sur la méthodologie proposée par l'ASN dans son courrier CODEP-DEP-2013-034129 nous permet de demander des conditions particulières d'application du titre III du décret 99-1046 au récipient « bloc pile » et son compartiment doigt de gant (C46).

En pratique, ces aménagements sont rappelés ci-après en trois types d'opérations :

- Opérations d'exploitation, d'entretien et de surveillance,
- Inspections périodiques sous la responsabilité de l'exploitant,
- Requalifications périodiques sous la responsabilité d'un OHA.

#### Opérations d'exploitation, d'entretien et de surveillance

Les POES mis en œuvre, prennent notamment en compte les éléments d'engagement pris dans le présent RHF 490 Ind. A. Pour rappel, les opérations particulières proposées sont :

- Suivi permanent des paramètres physiques internes du compartiment C46 : mesure de pression interne, détection de la présence d'eau éventuelle et mesure de température,
- Test d'étanchéité par suivi de la pression interne avant chaque cycle,
- Maîtrise des caractéristiques chimiques du fluide interne au compartiment C46,
- Maîtrise des caractéristiques chimiques du fluide externe au compartiment C46,
- Maîtrise et maintien des paramètres d'exploitation permettant de garantir le respect des plages de fonctionnement prises en compte dans l'étude d'expert,
- Limitation volontaire de la durée de vie du composant doigt de gant à 2112 JEPP avec une inspection interne et externe des parois de celui-ci ainsi que des mesures d'épaisseur lors de sa découpe en cellule chaude afin de compléter le dossier de retour d'expérience de ces compartiments.

L'ensemble de ces données est classé et archivé dans le dossier d'exploitation.



Page: 34/35

TITRE: Definition de conditions particulieres d'application du titre III du decret 99-1046 dans les compartiments du bloc pile C 46 (doigt de gant ih3)

Ind. A

#### Inspections périodiques sous la responsabilité de l'exploitant

Les inspections périodiques, compte tenu de notre évaluation des mécanismes d'endommagement possible et de notre REX pour le compartiment C46, seront réalisées avec une périodicité fixée à 40 mois. L'inspection périodique sera réalisée sous la responsabilité de l'exploitant et comprendra :

- Une vérification externe partielle du compartiment C46 en partie extérieure à la piscine, réalisée au titre de la vérification extérieure de l'équipement « bloc pile » multi-compartiments.
- Une vérification externe partielle du compartiment C46 en partie intérieure au bloc pile, réalisée au titre de la vérification intérieure du compartiment C11 et des parois séparatrices entre C46 et C11.

#### Requalification périodiques sous la responsabilité d'un OHA.

L'intervalle des requalifications périodiques concernant l'équipement « bloc pile » multicompartiments, ne contenant pas de fluide toxique ou corrosif pour les parois est fixé à 10 ans. La requalification périodique sera réalisée sous la responsabilité d'un OHA et comprendra entre autre :

- Une vérification externe du compartiment C46 en partie extérieure à la piscine, réalisée au titre de la vérification extérieure de l'équipement « bloc pile » multicompartiments.
- Une vérification externe partielle du compartiment C46 en partie intérieure au bloc pile, réalisée au titre de la vérification intérieure du compartiment C11 et des parois séparatrices entre C46 et C11.
- La vérification des éléments définis dans le présent document (RHF n 490) concernant :
  - o Demandes de dispenses de gestes réglementaires pour :
    - Vérifications internes tous les 40 mois du compartiment C46,
    - Vérifications internes tous les 120 mois du compartiment C46,
    - Epreuves hydrauliques tous les 120 mois du compartiment C46.



ON DU Ind. A

Page: 35/35

TITRE: DEFINITION DE CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION DU TITRE III DU DECRET 99-1046 DANS LES COMPARTIMENTS DU BLOC PILE C 46 (DOIGT DE GANT 1H3)

- Respect des conditions particulières proposées en regard des dispenses cidessus :
  - Suivi permanent des paramètres physiques internes du compartiment C46,
  - Test d'étanchéité par suivi de la pression interne avant chaque cycle,
  - Maîtrise des caractéristiques chimiques du fluide interne au compartiment C46,
- Maîtrise des caractéristiques chimiques du fluide externe au compartiment C46,
- Maitrise et maintien des paramètres d'exploitation permettant de garantir le respect des plages de fonctionnement prises en compte dans l'étude d'expert,
- Limitation volontaire de la durée de vie du composant doigt de gant à 2112 JEPP avec une inspection interne et externe des parois de celui-ci ainsi que des mesures d'épaisseur lors de sa découpe en cellule chaude afin de compléter le dossier de retour d'expérience de ces compartiments
- Gestes de requalification périodique du carter VS et de la bride de maintien au plus tard lors du changement de doigt de gant (ou intervention sur les internes),
- Gestes de requalification périodique de l'accessoire sous pression raccordé au compartiment (VS) au plus tard lors du changement de doigt de gant (ou intervention sur les internes).
- La vérification de l'adéquation et de l'existence du POES pour le compartiment C46 et pour les autres compartiments de l'équipement « bloc pile » impactés (C11, ...).
- La vérification de la présence des éléments de preuve attendus par le RHF n°490 Ind. A et les POES dans le dossier d'exploitation.